

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement suivant :

Projet de règlement no 341 modifiant le Plan d'urbanisme 240 visant à revoir les limites de la nouvelle affectation résidentielle

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance qui s'est tenue le 8 août 2023 le conseil a adopté le projet de règlement no 341 modifiant le Plan d'urbanisme 240. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une période de consultation sur ce projet de règlement sera tenue du 9 août 2023 au 4 septembre 2023 inclusivement.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **5 septembre 2023, à compter de 19h00** à la salle du conseil municipal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. L'objet de ce projet de règlement vise à revoir les limites de la nouvelle affectation résidentielle sur une partie des lots 3 123 697, 4 790 121 et 6 504 957 (anciennement les lots 5 058 417 et 3 123 717) situé en bordure de la rue Principale à même une partie de l'affectation urbaine; en plus définir cette nouvelle affectation.
5. Le projet de règlement no 341 et les plans du secteur visé peuvent être consultés au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Donné à Saint-Philibert, ce 9 août 2023



Maryse Nadeau
Greffière-trésorière
Directrice générale